

- Le développement de la mobilité envisagé :

- En interne avec l'opportunité de poursuivre et développer un maillage de liaisons douces destinés aux piétons et cyclistes, notamment entre le centre du village, les écoles et le centre de loisirs et les principaux lotissements en création ou à venir.
- En lien avec le lycée et le gymnase à venir : la mise en place de nouvelles liaisons entre les points de dessertes des bus en sorite autoroute, la gare ferroviaire et la future ligne RER, le village et les nouvelles infrastructures.
- En inter-villages : les différentes créations sur plusieurs villages limitrophes pouvant être développées voire améliorer leur mutualisation.

- Station épuration existante :

Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration existante.



- Convention de partenariat pour conseil en Energie Partagé :

La maîtrise des consommations d'énergie représente un enjeu majeur au regard du contexte actuel de réchauffement climatique et de fort coût énergétique. Signature d'une convention qui a pour but de définir les dispositions selon lesquelles la commune va bénéficier du Conseil en Energie Partagé (CEP). C'est un service sur 3 ans comprenant 1 année de bilan et 2 années de suivi.

- Maison de santé :

L'élaboration du projet d'une maison de santé par les professionnels pour un fonctionnement mutualisé ; cette offre de soins de premier secours constitue aujourd'hui un élément majeur d'une politique d'aménagement du territoire cohérente



- Maison intergénérationnelle :

L'élaboration du projet de création en partenariat avec la collectivité. Elle sera implantée entre le groupe scolaire et la maison de santé. Elle abritera des salles de rencontres afin de favoriser, développer et harmoniser ce lien constant entre les plus jeunes enfants de l'école et les personnes âgées.

- Convention avec le Département :

Convention pour la réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du Programme d'urbanisation de la Route Départementale n°45 dite Route des Coteaux entre le pont de l'A68 et l'aire de dépose minute du futur lycée.

- -Le projet d'implantation du gymnase :

Les travaux portent sur la construction d'un équipement complémentaire, un gymnase sur le terrain qui accueille également le nouveau lycée, sur le site de Magré. Ce projet comprend une salle multisports, un espace d'escalade, des locaux de rangement, un bureau, une infirmerie, des vestiaires, des sanitaires, une salle semi-spécialisée et une salle des associations. Le bâtiment devrait être très économe en énergie de par la qualité de son bâti et de ses équipements techniques.



Graine d'infos

Janvier 2021

MAIRIE DE
Gragnague

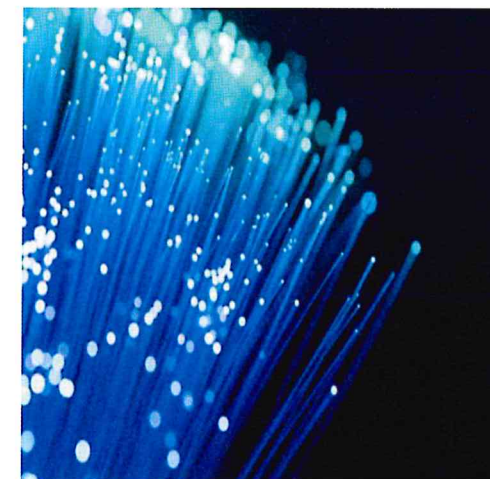
Informations municipales

Termites :

La présence de termites a été décelée dans plusieurs habitations de la rue Malcousinat. Nous préconisons aux propriétaires riverains de bien vouloir rester attentifs à ce fléau et si nécessaire d'effectuer un contrôle sanitaire et/ou d'implanter des piègeages pour déterminer l'état sanitaire de leur terrain et habitation.

Pour rappel, la loi (Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006, Article L133-4) impose à tout occupant qui remarque des indices révélant la présence de termites dans son immeuble bâti ou non bâti d'en faire la déclaration en mairie.

Les termites ne sont pas faciles à repérer. Les signes d'infestation les plus fréquents sont constitués par des tunnels soulevés de terre. Ils apparaissent à la surface des murs, du bois ou du sol et sont empruntés par les insectes qui ravitaillent leur colonie en cellulose : bois, carton, papiers, ...,



La fibre optique

La Fibre Optique est une technologie qui propulse les données numériques à la vitesse de la lumière. Elle permet, via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités.

«Fibre 31» est la société qui gère la délégation de service public lancée par le Département de la Haute-Garonne.

Aujourd'hui plus de 500 habitations de la commune sont éligibles à la fibre optique et peuvent à présent profiter de tous les avantages du très-haut débit. Le déploiement continu et l'intégralité de la commune sera éligible d'ici l'été 2021.

Pour tester votre éligibilité rendez-vous sur : <http://fibre31.fr>

Professionnels et particuliers, plus de détails sur le site de la mairie : <http://gragnague.fr>

Inscription à l'Ecole des Petits Artistes pour septembre 2021

Votre enfant né en 2018 va faire sa rentrée scolaire en septembre 2021 : la préinscription est obligatoire.

Les démarches à effectuer :

- Préinscription en Mairie : déposer le formulaire complété de demande d'inscription à télécharger sur site de la mairie (<https://www.gragnague.fr/scolarite/>) ou à récupérer à l'accueil accompagné des documents suivants : pièce d'identité du responsable légal, livret de famille ou copie de l'acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.
- Inscription à l'école : vous rendre à l'école (prendre RDV) et présenter le certificat d'inscription délivré par la mairie.

Attention : l'inscription scolaire ne devient définitive qu'une fois l'admission prononcée par le directeur d'école. Aucune admission ne sera faite par l'école sans inscription préalable réalisée auprès de la mairie.

Renseignements complémentaires auprès de l'accueil de la mairie.

Pour rappel : depuis la rentrée 2019, l'inscription est obligatoire dès l'âge de 3 ans



Bons d'achat du CCAS

Cette année 2020 impactée par la Covid-19 n'a pas épargné nos aînés. Pour des raisons sanitaires le traditionnel repas du CCAS n'a pas pu être maintenu. La mairie a décidé d'offrir l'équivalent en bons d'achat à chaque bénéficiaire. Afin d'aider à la relance économique de nos commerces, ces bons d'achat ne sont valables qu'auprès des commerçants Gragnaguais. Nous espérons pouvoir nous retrouver l'an prochain avec nos chers aînés.

Location salle du Foyer Rural

Les salles associatives sont très demandées et font défaut. La réorganisation des affectations de salles au profil des associations font que le Foyer Rural (salle, préau, jardin) n'est plus disponible à la location pour les particuliers et associations cela pour une période indéterminée à ce jour.

Nous espérons pouvoir retrouver son usage actuel dès que la crise sanitaire sera passée et que la maison de santé sera créée. Cette maison de santé offrira sur le territoire une offre de soins dispensée par différents professionnels (médecins généralistes, sage-femme, dentistes, kiné, pharmacie, podologue, ostéopathe, infirmières,...).



Vacances d'hiver pour les 3-11 ans

L'accueil de Loisirs de Gragnague est ouvert du 15 au 26 février 2021. Des activités culturelles, sportives et artistiques sur le thème "ça vole" seront proposées si les conditions sanitaires le permettent aux enfants pour leur permettre de découvrir un monde de "volants", des avions aux insectes en passant par les cerfs-volants. Un séjour neige pour les 7 / 11 ans se déroulera à Dorres (66)

Les réservations se font sur l'extranet LEC Gestion du 11 au 31 janvier : <https://www.lecgs-gestion.org/>. Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter votre accueil de loisirs habituel.

Recensement des artistes

La commission culture de la C3G souhaite recenser les artistes de la commune afin de connaître leurs potentiels et de les promouvoir. Si vous êtes acteur, comédien, interprète, peintre, sculpteur, écrivain, chanteur, danseur, musicien, compositeur, merci d'envoyer à la mairie un lien de présentation avec vos coordonnées et votre site Internet.

Vœux du maire

En raison du contexte sanitaire, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année.

Les réalisations 2020 :



Réorganisation bureaux mairie :

Des travaux de réaménagement des bureaux ont été réalisés en rez-de-chaussée pour l'installation de l'ensemble des secrétaires permettant ainsi une meilleure accessibilité du public.

La nouvelle salle d'attente permet le respect de la confidentialité.

Le fonctionnement des services s'en trouve amélioré et le travail d'équipe privilégié.

Une permanence en urbanisme a été instaurée permettant le dépôt direct des dossiers au service concerné : lundi 14h – 19h, mercredi & vendredi 14h – 18h

Entretien patrimoine communal :

- Contrôle des équipements effectué.
- Acquisition de tables et grilles d'exposition pour l'Espace DEBAT PONSAN. (Remplacement de matériel vétuste)



Urbanisme :

Modificatif N° 4 du Plan Local d'Urbanisme et régularisation des observations liées à la précédente modification.

La réalisation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune a pour objectif l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AUO « Le Lauzis ».

Cette ouverture se traduit par :

- Une analyse des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et une étude de faisabilité opérationnelle d'un projet dans cette zone, conformément à l'article L.153-38 du Code de l'Urbanisme
- La modification du règlement (pièces graphiques et écrites) et La définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Communication

- Mise en place du PanneauPocket : un panneau d'information du lieu de vie en miniature au travers une application gratuite au service des habitants. Une bonne consultation du site d'une moyenne de 640 foyers à chaque parution.
- Les flashs mensuels « Graine d'infos », et le guide du mandat « Gragnague pratique »

Vie associative et culture

- Mise en place d'un nouveau protocole sanitaire et d'un nouveau planning des salles pour les associations.
- Déménagement et réorganisation de salles pour certaines associations.
- Cause COVID, annulation des manifestations : spectacles école, loto 3ème âge, fête du vin nouveau, Marché de Noël, Téléthon et divers stages associatifs...

Etudes et travaux à l'échelon communal :

- Approbation du contrat « Bourg-Centre » avec la Région :

La commune s'est engagée dans une politique de développement et de valorisation de son centre-bourg. Cet engagement «Bourg-Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » a été validé en approuvant la décision de signer le contrat.

Cette étude globalisée permettra de repenser les espaces entre les divers bâtiments communaux pour une rationalisation des stationnements et circulation de véhicules, une harmonisation et complémentarité de l'ensemble.

Pour rappel, il s'agit d'un partenariat à organiser entre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), la Communauté de communes, la Région, le Département et les communes de Gragnague, Verfeil, Lapeyrouse-Fossat, Monstastruc-la-Conseillère et Garidech.

Les priorités des trois années à venir seront la réorganisation du centre du village, l'amélioration des actions sur le restaurant scolaire avec le développement de produits bio et circuits courts.

